
Budget Primitif 2024

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORRÈZE
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Philippe **ROCHE**, Haute-Corrèze Communauté – M. Jean-Louis **BACHELLERIE**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Pierre **VALADOUR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Philippe **CARTIER**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZILO**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté. - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Florian **MONS**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions budgétaires de l'année 2024 en inscriptions nouvelles sans crédits de reports.

Globalement, la présentation en est la suivante :

- ⇒ En section de Fonctionnement : 6 998 253,64 € (en dépenses et recettes)
- ⇒ En section d'Investissement : 6 598 407,95 € (en dépenses et recettes)

Présentation détaillée :

En Section de Fonctionnement

➤ Les dépenses :

- Au chapitre 002 – Résultat antérieur reporté : une inscription de 272 768,22 €.
- Au chapitre 011 - charges à caractère général : un total de 511 375,00 € comprenant :
 - Achat de terrains à aménager pour 8 832 € (rétrocession par CC V2M au SYMA A89 de la parcelle numéro B1774 d'une surface de 2 944 m² et au prix de 3€ HT /m²)
 - Les prévisions de dépenses liées aux zones syndicales (stocks : 382 518 €) :
 - Zone de l'Empereur : 1 350 € de bornage, 16 092 € de citerne, 3 000 € d'étude de sol, 200 710€ d'étude de faisabilité et de travaux plateforme, 12 560€ de travaux voie d'accès, 86 000€ de travaux station pompage (total de 319 712 €)
 - Zone de Viam Bugeat : 12 806 € de travaux empierrement citerne, 50 000 € de travaux défense incendie (total de 62 806 €)
 - Zone de Tra le Bos : /
 - Maintenance et entretien liés aux zones syndicales (hors stocks) : 73 000 €
 - Inscription destinée à couvrir les dépenses usuelles – énergie (30 000€), assurances, taxes foncières, frais bancaires (pour un total de 47 025 €).
- Au chapitre 012 - charges de personnel : l'inscription annuelle d'un montant de 37 000 € pour honorer le remboursement des mises à disposition pour le suivi technique par les communes d'Ussel et d'Egletons et par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières d'un agent secrétaire comptable pour l'exercice 2024 (0.25 ETP)
- Au chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 500 € correspondant aux admissions en non-valeur.
- Au chapitre 66 - charges financières : une inscription d'un montant total de 59 000 € destinée à couvrir la prise en charge des intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus (obligation de la M57).
- Au chapitre 67 – charges exceptionnelles : une inscription d'un montant de 1 500 €
- Au chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections, une inscription de 6 050 110,42 €
 - * une écriture d'ordre de 6 040 259,45 € qui correspond à la reprise du stock initial et la comptabilisation de la sortie des lots vendus,
 - * une écriture d'ordre de 9 850,97 € qui correspond à l'amortissement d'études.
- Au chapitre 043 - opération d'ordre à l'intérieur de la section : une inscription de 65 000 €, afin de prendre en compte les frais financiers (intérêt d'emprunts et de ligne de trésorerie) pour pouvoir les

intégrer à la valeur des terrains - opération obligatoire dans le cadre de la gestion de stocks (contrepassation au chapitre 043 en recette de fonctionnement pour un montant identique).

- Au chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

➤ Les recettes :

- Au chapitre 70 – Produits de services : un total de **541 627,28 €** comprenant :

- Les prévisions de recettes liées aux ventes de terrains aménagés (**450 367,28 €**) :
 - o **Zone de l'Empereur** : Vente à LAFON pour 17 533,28€ HT ; Vente à COLAS pour 110 000€ HT ; Vente à LAPORTE pour 6 000€ HT ; Vente à BOSSOUTROT pour 94 534€ HT ; Vente derniers lots pour 127 500 € HT.
 - o **Zone de Tra le Bos** : /
 - o **Zone de Viam Bugeat** : Vente à CC V2M pour 94 800 € HT.
- Les locations diverses (**1 760 €**) : Conventions avec la Scierie des Gardes et CHAUZEIX et PRIVAT
- Les autres produits d'activités annexe (**89 500 €**) : Vente de l'eau brute Panneaux de Corrèze

- Au chapitre 74 - dotations participations : pour un total de **101 150 €**, il s'agit des participations versées par les EPCI membres du syndicat.

- Au chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0 €

- Au chapitre 043 – transfert des intérêts : montant identique au montant repris dans le chapitre stocks - dépenses de fonctionnement, soit **65 000 €**. Cette inscription correspond au montant des intérêts à régler cette année sur les emprunts contractés pour l'aménagement des zones d'activités et des frais bancaires liés à la ligne de trésorerie.

- Au chapitre 042 – Variation production constatation stock final : une inscription totale de **6 251 976,36 €** qui correspond, en écritures d'ordre, d'une part à la déclaration du stock des travaux en cours de fin d'année (soit la reprise du stock initial complétée des réalisations de 2024 déduction faite de la part des terrains aménagés [contrepassation de cette écriture en dépenses d'investissement au chapitre 040 - compte 3555] et d'autre part à la comptabilisation des lots aménagés et vendus sur 2024, [contrepassation de cette écriture en dépenses d'investissement au chapitre 040 - compte 3555]).

- Au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : une inscription de **38 500 €** pour les loyers ENGIE et LUXEL (15 000€).

En Section d'Investissement

➤ Les dépenses :

- Au chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : une inscription de **6 251 976,36 €** liée à la gestion de stocks des zones syndicales.

- Au chapitre 16 – emprunt : une enveloppe de **260 000 €** destinée au remboursement de l'annuité en capital des emprunts en cours et éventuellement nouveau.

- Au chapitre 20 – immobilisations incorporelles : une enveloppe de 11 431,59 € pour une étude de faisabilité.
- Au chapitre 204 – subventions équipements versées : une enveloppe de 75 000 € correspondant à la subvention d'équipement qui pourrait être versée par le SYMA aux entreprises LOSTE et FAURIE pour la réalisation des bassins de rétention.

➤ **Les recettes :**

- Au chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : correspond au résultat antérieur reporté pour un montant de 424 647,53 €.
- Au chapitre 10 - Réserves : l'affectation des résultats de l'exercice 2023 pour 0 € ainsi que le prévoit la délibération d'affectation des résultats.
- Au chapitre 040 – opération d'ordre et de transfert entre sections : une inscription de 6 050 110,42 € comprenant :
 - * la reprise du stock initial auquel s'ajoute la sortie de stock des lots vendus pour 6 040 259,45 € (contrepartie du compte 71355 en dépenses de fonctionnement)
 - * et 9 850,97 € (amortissement de subventions d'équipements versées)
- Au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0 €
- Au chapitre 16 – Emprunts et Dettes : 123 650 € d'emprunt d'équilibre

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif de l'exercice 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

A blue ink handwritten signature of "Christophe Arfeuillere" is written across a circular official stamp. The stamp is for "SYNDICAT MIXTE SYMA A89 HAUTE-CORREZE". The stamp has a decorative border with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "HAUTE-CORREZE" at the bottom, with "SYMA A89" in the center.